

Histoire fribourgeoise

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **70 (1941)**

Heft 3

PDF erstellt am: **21.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Histoire fribourgeoise

On ne se plonge jamais sans profit dans la lecture des plus lointaines années du *Bulletin pédagogique*. On y trouve tant d'idées actuelles discutées déjà, tant de suggestions utiles, jugées dignes de réalisation immédiate, qui ont vu le jour cinquante ans plus tard, l'institution d'une école d'application annexe à l'Ecole normale d'Hauterive, par exemple, estimée indispensable en 1884, et celle de l'enseignement de l'histoire du canton dans nos écoles, réclamée lors de la réunion de la *Société d'éducation*, à Morat, le 15 juillet 1886. Trois questions avaient été mises à l'étude, dont la première était formulée en ces termes : « Quelle est la part qu'il convient de faire au canton de Fribourg dans l'enseignement de l'histoire nationale à l'école primaire ? Quel doit être le programme de cet enseignement ? Ne serait-ce pas le cas d'avoir un manuel spécial pour cette étude, comme pour la géographie du canton ? » Trente-huit rapports ont été remis, sur cette question, à M. C. Fontaine, instituteur à St-Aubin. Leurs auteurs — les noms sont cités — ne sont sans doute plus de ce monde. Je n'en ai trouvé qu'un que je rencontre encore quelquefois, M. Emile Gremaud, ancien secrétaire de M. Python, en ce temps-là instituteur à Fribourg.

Il m'a paru intéressant de copier les conclusions de l'abondant rapport, qui le résumait très fidèlement ; puis, de reproduire la troisième partie du programme ; enfin, d'apporter quelques opinions particulières d'instituteurs d'il y a un quart de siècle.

I

Voici d'abord les conclusions :

1. L'étude de l'histoire est très importante, car elle se propose :
 - a) D'élever l'âme ;
 - b) De lui faire goûter le beau, le bien, le vrai ;
 - c) De développer les principales facultés intellectuelles de l'enfant : le jugement, le raisonnement, la mémoire ;
 - d) De faire connaître et aimer la patrie et ses institutions.
2. L'étude de l'histoire de la nation suisse, comme celle de l'histoire cantonale fribourgeoise, amène les mêmes résultats, car elle se propose les mêmes buts.
3. L'étude de l'histoire du canton de Fribourg a été beaucoup trop négligée jusqu'ici. Cette lacune a eu pour conséquences :
 - a) L'indifférence patriotique, le dénigrement systématique de nos institutions cantonales ;
 - b) Un mouvement plus ou moins accentué vers la centralisation ;
 - c) Le cosmopolitisme ;
 - d) L'abandon de nos belles campagnes pour chercher au dehors un bonheur factice.
4. L'enseignement de l'histoire cantonale doit être introduit *sans délai* (en 1886 !) dans nos écoles primaires. Cet enseignement a pour but :
 - a) De faire connaître, apprécier et aimer la patrie fribourgeoise ;
 - b) De garder intact le précieux dépôt de la foi ;
 - c) De conserver à l'agriculture les bras qui lui sont enlevés par l'émigration ;
 - d) D'inspirer le goût pour les arts pratiques et utiles à nos populations agricoles ;
 - e) Et par là de concourir puissamment à la prospérité morale et matérielle de la patrie fribourgeoise.

5. Cet enseignement commencera au cours moyen par des récits anecdotiques, biographiques, etc.

6. Ces récits occuperont une place convenable dans le *Livre de lecture du II^{me} degré*.

7. L'histoire complète et rationnelle de l'histoire cantonale est réservée au cours supérieur, car :

a) Les élèves ont alors atteint un développement intellectuel suffisant pour comprendre, raisonner et juger ;

b) Au cours moyen, on ne serait pas compris ; ce qui entraînerait la perte d'un temps précieux.

8. L'innovation proposée ne saurait entraver la bonne marche d'une école, et, au lieu de nuire à l'étude de l'histoire suisse, elle éclairerait cette dernière d'un nouveau jour.

9. Le programme proposé nous paraît d'une application simple et facile (? !).

10. Un manuel spécial d'histoire cantonale est devenu nécessaire. Cette nécessité est fondée sur les motifs suivants :

a) Les résumés que nous possédons sont beaucoup trop arides ;

b) Ils pèchent contre le plan, l'ordre et l'unité ;

c) Ils inspirent aux enfants le dégoût pour une étude qui devrait, au contraire, leur procurer de bien douces jouissances ;

d) Enfin, ils sont tout à fait insuffisants et, de plus, ils sont disséminés dans tous nos traités scolaires d'histoire et de géographie ;

e) Le maître n'a pas toujours le temps et les moyens suffisants pour faire des recherches historiques et préparer ainsi des leçons vraiment profitables ;

f) *L'Histoire* du Dr Berchtold ne peut être employée dans nos écoles.

11. Pour répondre à l'attente du corps enseignant, le nouveau manuel devra :

a) Etre conforme au programme d'enseignement de cette branche ;

b) Etre subdivisé en chapitres courts et substantiels, rédigés d'après les règles méthodiques du *Guide pratique*, p. 221-222 (ce *Guide pratique de l'instituteur* est un petit manuel de *Méthodologie* dû à la plume de l'abbé R. Horner, aumônier de l'École normale d'Hauterive, paru en 1882, chez Poussielgue, à Paris ; c'était à cette époque un admirable instrument d'étude, et, maintenant encore, il garde en bien des pages toute sa valeur) ;

c) Présenter dans chaque chapitre un fait complet ;

d) Frapper les yeux et l'imagination par des vignettes et des cartes ;

e) Offrir le résumé de chaque chapitre par un questionnaire pratique ;

f) Avoir de nombreux chapitres récapitulatifs ;

g) Etre écrit en un style approprié à l'intelligence de l'enfant ;

h) N'être pas trop volumineux (quatre-vingts à cent pages d'impression) ;

i) Enfin et surtout être écrit sous l'inspiration de Celui qui gouverne le temps, les événements et les mondes.

Ces conclusions sont celles du rapporteur général et du grand nombre des auteurs de travaux particuliers. Quelques divergences se sont fait jour ; nous y reviendrons.

II

Quant au programme, il porte bien sa date : il est encyclopédique à souhait, comme on les jugeait tous modernes et scientifiques entre 1880 et 1890. Il se

divise en trois parties : 1. Depuis l'origine du canton jusqu'à son admission dans la Confédération ; 2. Depuis l'entrée de Fribourg dans la Confédération jusqu'à l'invasion française ; 3. Fribourg, depuis l'invasion française jusqu'à nos jours (c'est-à-dire 1886). Voici le sommaire de cette troisième partie :

1. Situation. Club à Paris. Les émigrés. Mouvements révolutionnaires. Le pays de Vaud. Défection des bailliages. Abdication du Grand Conseil. Prise de Fribourg (Lausanne ?).

2. Progrès de l'invasion étrangère. Les généraux français. Prise de Fribourg. Neunegg. Chute de l'ancienne Confédération. Gouvernement provisoire à Fribourg.

3. Comité révolutionnaire. Triste situation du pays. Assemblée de Payerne. Chambre administrative. Tribunal cantonal. Installation des nouvelles autorités. Les premiers actes de ce gouvernement. Emprunt.

4. Le département de Sarine et Broye. Constitution helvétique. Directoire. Un préfet national. Séquestration des biens des couvents. L'Assemblée nationale. Insurrection en Suisse et à Fribourg. Camp français, près de Fribourg.

5. Chute du Directoire. Exactions. Oppression religieuse. Mécontentement du peuple. Soulèvement. Insurrection Auf-der-Mauer. Prise et capitulation de Fribourg.

6. L'Acte de médiation. Troubles. Gouvernement provisoire. Le premier Consul. Consulat. D'Affry, premier landamman. Tranquillité. Institutions.

7. Passage des alliés. Chute de Napoléon. Soulèvements. Fin de l'Acte de médiation. Gouvernement provisoire. Pétitions de Morat et de Bulle. Rétablissement du patriciat. Congrès de Vienne. Pacte de 1815.

8. 1830. Le patriciat. Mécontentement populaire. Propagation des idées démocratiques. La presse. Les sociétés. Révolution de juillet. Le 2 décembre, à Fribourg.

9. Argovie supprime les couvents. Lucerne appelle les Jésuites. Les corps-francs. Alliance des cantons catholiques. Diète de Berne. Troupes fédérales. Le général Dufour. Capitulation de Fribourg. Gislikon. Dissolution de l'alliance séparée.

10. Exactions. Gouvernement provisoire. Contributions. Constitution de 1848. Gouvernement de 1848. Persécution religieuse. Mgr Marilley à Chillon. Ignominies. Carrard. Tyrannie et oppression du peuple.

11. Revendications populaires. Assemblée de Posieux. Retour de l'Evêque. Chute du régime de 1848. Constitution de 1857.

12. Nos chemins de fer. Dettes. Béatification du Père Canisius. Guerre franco-prussienne. Constitution fédérale de 1874. Incendie d'Albeuve. IV^{me} centenaire de la bataille de Morat, de l'admission de Fribourg dans la Confédération. M. Weck-Reynold. Tir fédéral à Fribourg.

13. Organisation intérieure. Pouvoirs : législatifs, exécutif, judiciaire. Nominations. Fonctionnaires. Pouvoirs publics. Les districts. Organisation de la commune. Ressources de l'Etat, de la commune. Instruction publique. Industrie et commerce. Routes et voies de communication.

III

Les rapporteurs particuliers sur la question mise à l'étude en 1886 sont unanimes à reconnaître la valeur de l'histoire pour la formation civique et morale de la jeunesse. Mais il s'agit de l'histoire fribourgeoise. La majorité des trente-huit instituteurs souhaitent qu'on l'apprenne dans nos classes. « Pour aimer

son pays, il faut le connaître, et non pas seulement au point de vue géographique, mais dans son histoire » (M. Currat, Morlon). Comment se rendre compte de l'originalité de notre caractère et de nos institutions, sinon par notre histoire ? (M. Matthey). Une histoire suisse, d'où serait absente l'histoire du canton de Fribourg, ne présenterait guère plus d'intérêt pour l'élève que s'il apprenait l'histoire de France ou d'Angleterre (M. Cardinaux). M. Magne voudrait que l'on commençât par l'histoire de Fribourg pour passer à l'histoire suisse, comme on passe de la géographie du canton à celle de la Suisse. Nous n'intéressons notre jeunesse qu'à l'histoire de la Confédération. Est-ce étonnant, dès lors, qu'ils glissent insensiblement « vers la centralisation et l'unitarisme » ? (M. Fontaine). Et M. Gremaud, à Fribourg : « J'ai nommé un défaut commun parmi nous : le dénigrement patriotique. Ils ne sont pas rares, en effet, nos compatriotes qui ne croient le bien possible que chez nos voisins et qui ne savent juger de nos progrès qu'à travers le prisme des épreuves fédérales. A l'histoire donc de stigmatiser ce travers qui tue l'esprit d'initiative et qui rend inutile le dévouement des cœurs généreux. »

Cependant, quelques voix discordantes se font entendre : « Comme membre d'un Etat fédéré, notre histoire ne saurait être séparée de celle de ses co-Etats », estime M. Thorimbert, à Sorens ; mieux vaut un manuel d'agriculture, « car nous vivons tout autant des produits du sol de notre canton que du récit des actes, trop souvent entachés d'injustice, de nos aïeux ». D'autres pensent que le programme est assez chargé, que cette adjonction exercerait une influence fâcheuse sur les résultats des examens de recrues.

Quel serait le programme de cette histoire fribourgeoise ? Les rapports demeurent muets sur cette question ou ne répondent que des banalités. Le rapporteur général y supplée par un programme dont l'abondance témoigne davantage de son érudition que de sa discrétion. Je le soupçonne fort de l'avoir demandé à l'une ou l'autre des sommités historiques de son temps, spécialiste pour lequel rien n'est secondaire, rien n'est ennuyeux de ce dont il a fait le labeur assidu de ses jours et de ses nuits.

Faut-il mettre un manuel entre les mains des élèves ? Hésitations manifestes. Les uns se contenteraient d'intercaler quelques chapitres d'histoire fribourgeoise entre ceux de l'histoire suisse. Mais alors, répondent les autres, l'histoire fribourgeoise serait morcelée ; d'une part, elle couperait la continuité de l'histoire suisse, d'autre part, elle n'apparaîtrait pas elle-même dans son ensemble et dans son originalité ; l'effet éducatif qu'on attend de cet enseignement risquerait fort d'être amoindri. Un manuel spécial alors ? Mais il ferait en quelque sorte concurrence à celui de l'histoire suisse ; « on aurait deux manuels entre les mains et quand donc les étudier ? » Cependant, « la majorité des instituteurs demandent un manuel spécial ». S'il n'est pas trop volumineux, on pourrait le joindre en annexe à l'*Histoire suisse* du chanoine Schneuwly, à celle de Fragnière et Kohler, ou bien à la *Géographie* du canton dont on annonce la publication prochaine. On recommande aux instituteurs de se renseigner sur l'histoire de la paroisse où ils enseignent et de faire connaître à leurs écoliers quelque chose de son passé — s'il en est resté quelque chose.

La réunion de la Société fribourgeoise d'éducation, le 15 juillet 1886, la première tenue à Morat depuis 1870, semble avoir été particulièrement brillante ; 300 participants firent honneur à la séance et 400 au banquet. Elle avait été organisée par M. Bourqui, préfet d'Estavayer, secondé sur place par M. l'inspecteur Merz. Un grand nombre de notabilités ecclésiastiques et civiles, trois conseillers d'Etat, M. Henri de Schaller, Directeur de l'Instruction publique à leur tête,

quatre préfets, de nombreux députés, des curés et des doyens, et le jeune M. Python, qui n'est qualifié dans le compte rendu que comme conseiller national. Un tel déploiement de festivités comporte des cortèges, des discours, des retards, des embouteillages ; la discussion des trois questions mises à l'étude s'en ressentit. Celle-ci fut conduite par M. Michaud, directeur de l'Ecole normale. On ne put aborder la troisième partie du programme : « En quoi l'éducation des filles doit-elle différer de celle des garçons ? » La seconde ne fut qu'effleurée, encore qu'elle touchât au vif les préoccupations des instituteurs : « Les derniers examens des recrues accusent une infériorité notable dans le calcul écrit. Causes et remèdes ? » Le corps enseignant était d'opinion fort divisée au sujet des livrets de calcul Zähringen, adaptés pour notre canton par M. Ducotterd, professeur au Collège. Le temps de la première, celle de l'histoire cantonale, fut gaspillé par une diatribe d'un M. Biolley, instituteur à Lugnorre, « dont l'étendue n'a pas permis d'épuiser la discussion et a empêché différents membres de l'assemblée, disposés à prendre la parole, de se faire entendre ». Le Fribourgeois, selon lui, est un Suisse qui se fondra d'autant mieux dans la masse fédérale qu'il n'étudiera que l'histoire de la Confédération. M. l'inspecteur Gapany, curé de Montet, se déclare un enthousiaste partisan de l'enseignement de l'histoire cantonale et d'un manuel spécial. La plupart de ceux qui prirent encore la parole pensaient, avec M. le chanoine Tschopp, qu'il suffirait « de consacrer quelques chapitres du livre de lecture du cours supérieur aux principaux événements de notre canton ». Par contre, M. Progin, inspecteur de la Gruyère, et M. Perriard, maître à l'Ecole régionale de Cormérod, souhaitent une histoire assez développée et populaire qui pourrait trouver place dans les bibliothèques des familles et des écoles, éventuellement être mise entre les mains des élèves des écoles secondaires. Nul ne fit allusion aux cours de perfectionnement. Toute l'attention des jeunes gens de 16 à 19 ans devait être absorbée par le patient dressage aux examens des recrues.

La musique de Morat cependant marquait le pas, attendant avec impatience les congressistes pour les conduire à leur banquet ; et ceux-ci, venus de fort loin et fort matin (les autobus n'étaient pas inventés ni le chemin de fer de Fribourg-Morat-Anet), soupiraient vers le bouillon et les bondelles. Enfin, la soupe vint... ; le Vully coula, et l'éloquence aussi. J'ai compté douze toasts. Aucun ne fit allusion aux questions mises à l'étude, qu'on déclarait urgentes une heure avant. Relativement à l'histoire fribourgeoise, on ne se souvint que de la bataille de Morat, thème facile et obligatoire, que chacun semble avoir rebattu de son mieux sur son enclume sonore. M. Collaud, instituteur à Fribourg, présenta les vœux du corps enseignant, avec une chaleur qui atteignit le dithyrambe, à M. Henri de Schaller, Directeur de l'Instruction publique, dont c'était la fête. Le dernier des orateurs, qui ne put prendre la parole qu'alors que le bateau sifflait au port, appelant vers le Vully la cohorte pédagogique, fut M. Python, conseiller national. « Chaque canton a sa mission à remplir au sein de la Confédération suisse et cette mission ne peut être remplie qu'au moyen de l'entente de tous les citoyens. Au moment où le vent de la pacification souffle partout en Suisse, resserrons aussi les liens qui doivent unir toutes les âmes généreuses. » Deux mois plus tard, M. Python devenait conseiller d'Etat et Directeur de l'Instruction publique. Une page de l'histoire de Fribourg était tournée ; une autre commençait..., qu'il importe que nos jeunes connaissent.

E. D.